



## **Programme de Concentration Soccer**

## **Engagement du parent et du participant**

Année scolaire 2021-2022

## **1- Principes généraux**

Le rôle de la concentration soccer est de permettre à des élèves définis du secondaire de viser l'amélioration sportive et la meilleure conciliation possible de la poursuite de leurs objectifs sportifs et académiques, en relation avec le développement à long terme du joueur (DLTJ) au sein du Centre de développement du Club de Soccer Boréal Rouyn-Noranda (CSBRN).

L'école secondaire La Source et le CSBRN reconnaissent la primauté de la réussite scolaire sur la réussite sportive.

## **2- Responsabilités de l'école secondaire La Source**

Elle délègue un membre qui coordonnera avec le CSBRN les activités de la Concentration Soccer.

Elle apporte l'expertise de l'ensemble de ses services.

Elle harmonise avec le CSBRN la grille horaire des élèves.

Elle doit assurer l'encadrement des élèves durant l'horaire régulier, excluant les heures prises en charge par le CSBRN.

Elle établit des mesures particulières de soutien pédagogique pour pallier les absences pour cause d'entraînement, de compétitions ou autres, ainsi que les difficultés scolaires passagères de certains élèves.

Elle accueille les élèves sélectionnés par le CSBRN sous réserve que ceux-ci s'assurent de leur capacité de réussir leurs études dans ce cheminement scolaire adapté.

Elle transmet au CSBRN une liste des élèves admis ou réadmis sous conditions particulières, au plus tard le 1er juin de l'année en cours.

Elle s'engage à fournir les plateaux disponibles ou à déléguer les réservations au CSBRN auprès de la Ville de Rouyn-Noranda afin de permettre le succès de la concentration soccer.

## **3- Responsabilités du Club de Soccer Boréal Rouyn-Noranda**

Dans son plan de développement de l'athlète, il s'assure de maintenir les acquis de l'accréditation « Concentration » attribuée par Soccer Québec (SQ).

Le directeur technique du club agit à titre de responsable du programme de concentration soccer. Il agit à titre de délégué du CSBRN auprès de l'établissement scolaire.

Le CSBRN se porte garant des conditions d'encadrement sportif en s'assurant que les élèves s'entraînent sur des plateaux d'entraînement adéquats, sécuritaires et accessibles, et que les entraîneurs possèdent les compétences nécessaires.

Le CSBRN est totalement libre dans sa gestion tant au niveau administratif que sportif. Le CSBRN fournira les documents de suivi à l'école secondaire La Source afin de permettre à celle-ci de collaborer au volet sportif, soit :

- Un rapport hebdomadaire comprenant les absences, les oublis de matériel, les blessures, etc.
- La planification annuelle du programme
- Le calendrier de compétitions de l'élève (s'il y a lieu)
- Une évaluation sportive de l'élève au moins 10 jours avant la fin de chaque étape

Le directeur technique du CSBRN participera aux réunions du comité de coordination des programmes sportifs de l'école secondaire La Source.

Le CSBRN doit informer l'administration de l'école secondaire La Source et les parents, au moins 3 jours ouvrables à l'avance, de toute annulation de périodes d'entraînement.

Le directeur technique convient d'être présent à au moins une des deux soirées de rencontres avec les parents. Aussi, il avisera les parents des élèves de sa présence.

#### **4- Administration**

Pour l'année 2020-2021, les frais exigés par le CSBRN pour l'inscription d'un élève en Concentration Soccer seront de :

	Coûts	1 <sup>er</sup> octobre	1 <sup>er</sup> décembre	1 <sup>er</sup> février
Joueurs membres	460\$	155\$	155\$	150\$
Joueurs non-membres	660\$	220\$	220\$	220\$
Joueurs membres avec périodes optionnelles matin	610\$	200\$	200\$	210\$

Les frais d'inscription comprennent l'encadrement sportif du CSBRN par des entraîneurs formés et diplômés par Soccer Québec, le matériel nécessaire aux entraînements, les frais des intervenants externes, les frais de déplacement, etc.

Un frais administratif est aussi payable à l'école La Source et la facture est directement envoyée aux parents en début d'année scolaire.

## **5- Règles de fonctionnement**

Tous les élèves inscrits en concentration soccer doivent respecter les règlements de l'école secondaire La Source et ceux du CSBRN.

### **A) Présences :**

La présence de l'élève est obligatoire à tous les entraînements. L'agenda est aussi exigé.

En cas d'absence d'un élève, le signalement sera fait à l'école dans les premières minutes de cours. L'élève aura la responsabilité de faire signer son parent dans l'agenda, afin de motiver son absence. Le parent doit aviser Sanéo (directeur technique) de toute absence de son enfant à une période de cours.

### **B) Équipements:**

L'équipement (maillots, shorts, bas, protège-tibia, chaussures) est obligatoire à tous les entraînements.

Un élève qui se présente sans ses équipements une première fois recevra un avertissement verbal.

Si l'élève se présente sans ses équipements une deuxième fois, le responsable du CSBRN avisera les parents et l'école de la faute. Une note dans l'agenda sera écrite au parent et l'élève aura la responsabilité de faire signer son parent afin qu'il prenne connaissance de la faute.

Si l'élève se présente sans ses équipements une troisième fois, le responsable du CSBRN rencontrera les parents avec l'école afin d'élaborer une solution. Une sanction pourrait être appliquée.

Le port du couvre-visage est obligatoire pour entrer dans les lieux publics où est dispensé le programme de concentration soccer.

### **C) Vestiaire :**

Le vestiaire étant un lieu pour se changer, l'élève est autorisé à y accéder seulement en début de cours et pour utiliser les salles de bain. Aucun flânage ou rassemblement n'est autorisé à l'intérieur de celui-ci. En tout temps, l'élève doit rester dans le gymnase avec le groupe.

Le CSBRN se réserve le droit de retirer un élève en tout temps à défaut de paiement ou de non-respect des règles avec le consentement de l'école secondaire La Source.

Dans le cas d'un enfant retiré de la concentration, aucun remboursement ne sera admis.



Engagement du parent et du participant  
Programme de Concentration Soccer  
Année scolaire 2021-2022

J'ai lu le document « engagement du parent et du participant » du programme de Concentration Soccer. Je comprends les règles de fonctionnement et j'entends mis conformer. Les frais d'inscription au programme seront déboursés aux dates exigées et s'il m'est impossible de le faire, je prendrai entente avec le CSBRN. Je suis conscient qu'à défaut de paiement ou du non-respect des règles de fonctionnement, l'élève pourra être retiré du programme à n'importe quel moment de l'année scolaire. Dans un tel cas, aucun remboursement ne sera effectué.

\_\_\_\_\_

Date

\_\_\_\_\_

Date

\_\_\_\_\_

Signature du parent

\_\_\_\_\_

Signature du participant